

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 24 MARS 2022 A 20H15

**Etaient présents :** Mesdames Boichut Yolande, Castella Marielle, Maire Anne-Sophie, Petetin Colette, Vionnet Sarah et Messieurs Bardey David, Deleule Patrick, Martin Benoît, Vallet Louis.

**Etaient absents excusés :** Messieurs Claude Cabaud, Claude Faivre

**Secrétaire de séance :** Madame Maire Anne-Sophie

### Avancement de grade

L'avancement de grade est une procédure qui permet au fonctionnaire territorial d'évoluer dans sa carrière. Deux agents remplissent les conditions pour en bénéficier.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre en place la procédure pour Mesdames Delbecque Marianne et Manzoni Chantal.

### Présentation et vote des budgets primitifs 2022

Madame le Maire présente et commente les budgets (principal et annexes) primitifs 2022 établis selon les orientations budgétaires décidées lors du conseil municipal du 24 février dernier puis répond à toutes les interrogations.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs.

Un tableau synthétique des différents budgets est joint au présent compte-rendu.

### Vote des taux d'imposition 2022

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition. Ils restent inchangés par rapport aux années précédentes :

- taxe foncière non bâti : **24.89 %**
- taxe foncière bâti : **33.51 %**

### Stérilisation des chats errants

La divagation des animaux étant interdite (Code Rural), le Maire par ses pouvoirs de police municipale doit prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation des chiens et chats dès qu'une demande lui est adressée par un ou des usagers.

Madame le Maire propose de mettre en place une action de régulation de la population féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec une association pour lancer une campagne de stérilisation des chats errants. Le budget maximal alloué à cette opération est fixé à 1000€.

**Nous invitons toutes les personnes qui observent des chats errants dans leur quartier à en informer Mme le Maire au 06-37-04-23-72 avant le 10 avril prochain. Nous avons par ailleurs besoin de bénévoles pour mener cette campagne efficacement. Merci de bien vouloir vous faire connaître à ce même numéro.**

## Contrat de maintenance de l'éclairage public

Madame le Maire fait part aux conseillers que le Syded propose aux communes du Doubs un nouveau service dédié à la maintenance de l'éclairage public (gestion des pannes, visites de contrôle, bornes de raccordement...).

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 20 euros par an et par point lumineux (86 points recensés à Myon). La mise en place de ce service est prévue à compter du 01/01/2023, les modalités de fonctionnement sont arrêtées par convention. Pour la commune, le coût serait de 1720 euros par an.

Le Conseil Municipal décide de solliciter plus d'éléments et se positionnera sur cette affaire lors du prochain conseil.

## Validation de la convention scolaire

Madame le Maire présente la nouvelle convention qui fixe les règles de scolarisation des enfants à l'école de Myon et de participation des communes adhérentes aux dépenses scolaires.

Cette nouvelle convention prévoit la procédure d'inscription des enfants à l'école, les dépenses à prendre en compte et à facturer aux communes membres de l'Entente et les modalités en cas de projets d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les termes de cette nouvelle convention et autorise Madame le Maire à signer ce document.

## Mise à disposition agent du syndicat de ramassage scolaire

Le syndicat de ramassage scolaire demande à la commune de Myon si elle souhaite bénéficier d'une mise à disposition de son personnel (Christian Bonvicini) pour l'entretien hebdomadaire de la chaufferie bois.

Après délibération, par 8 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition. Les modalités seront fixées ultérieurement en accord avec le Syndicat.

## Questions diverses

**Annulation de la corvée du 21 mars** : la période de nidification qui s'étend du 15 mars au 31 août et qui interdit toute action sur les haies a entraîné l'annulation de cette corvée. Elle sera reportée après cette période.

**Elections présidentielles** : elles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril prochain. Les nouvelles cartes électorales seront déposées dans vos boîtes aux lettres dans les prochains jours.

*Les personnes qui souhaitent proposer une action ou accueillir des **ressortissants ukrainiens** sont invités à se rapprocher de Madame le Maire qui les orientera vers les services mis en place par la Préfecture du Doubs.*

La séance est levée à 23H30.

Le Maire  
Sarah Vionnet

